



Crédit conso : mon ex conjoint refuse de payer sa part

Par **Hélène**, le **02/09/2009** à **11:54**

Bonjour,
J'ai contracté en 2002 un crédit à la consommation de 26 000€ avec mon conjoint de l'époque pour une durée de 10 ans.
Nous sommes séparés à ce jour et payons chacun une partie du crédit.
A ce jour, je reçois un recommandé car mon ex conjoint ne paie pas son échéance.
Le crédit étant à nos deux noms, la banque va engager des poursuites judiciaires à mon encontre.
Je paie ma part tous les mois et n'ai jamais loupé une échéance.
Mon ex conjoint est injoignable (il refuse même totalement de me répondre au téléphone).
Quel recours puis-je avoir ? Ce crédit était pour l'achat de sa voiture, je la paie sans rien dire depuis 7 ans et aujourd'hui je risque des ennuis alors que je respecte ma part du "contrat".
Merci de votre aide,
Cordialement,
Hélène

Par **Erwan**, le **03/09/2009** à **23:05**

Bjr,
Vu avez-vous conclu le contrat en tant que co-emprunteurs solidaires.
De ce fait, la banque peut réclamer la totalité de l'argent à l'un ou à l'autre, indifféremment.
C'est le principe de la solidarité. Il vous appartient de régler vos comptes entre vous ensuite.